

## REGLEMENT INTERIEUR

À signer au bas de la page

- 1- Le vide grenier de Lussas est organisé par le Comité des Fêtes et se déroulera sur la place de la Mairie, dans la cour de l'école, les abords du Stade, l'aire du terrain de tennis<sup>(1)</sup> le dimanche 11 septembre 2022 de 8 h à 18 h.
- 2- Les bulletins d'inscription doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le 2 septembre 2022. La réservation d'un emplacement ne sera prise en compte qu'accompagnée de son paiement en totalité, de la copie de votre carte d'identité, du retour du bulletin d'inscription correctement rempli et du règlement intérieur signé. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte mais retournée. Les chèques de réservation seront mis à l'encaissement le 13 septembre, surlendemain de la manifestation. La confirmation de votre réservation d'emplacement vous sera communiquée par mail ou par courrier.
- 3- Les emplacements seront réservés jusqu'à 8 h le matin de la manifestation. Au-delà, de 8h, le comité pourra en disposer pour les relouer. La réception des exposants sera ouverte à partir de 6h30 du matin. Les responsables du bureau vous communiqueront à votre arrivée votre numéro de stand. Un café sera offert à chaque exposant.
- 4- Seuls 120 emplacements seront attribués au fur et à mesure du retour du bulletin d'inscription.
- 5- Le prix de tout article exposé mis à la vente devra être clairement indiqué.
- 6- L'organisation se réserve le droit de refuser la demande d'un exposant.
- 7- L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vols, détériorations, dommages causés, à un préjudice pendant la foire.
- 8- En cas de mauvais temps, seule une décision du Comité d'organisation peut annuler la manifestation avant 8h. Dans ce cas les remboursements des chèques de réservation seront effectués par le bureau lors de votre départ.

### **IMPORTANT :**

- 9- **Les exposants non professionnels attestent sur l'honneur de ne pas participer plus de 2 fois dans l'année à ce genre de manifestation et de ne proposer à la vente ou à l'échange que des objets personnels et usagés.**

- 10- L'inscription implique les respects de l'ensemble des conditions ci-dessus.

(1) Particularité des emplacements sur le terrain de tennis :  
Toute pièce lourde pouvant poinçonner le revêtement devra être posée sur une protection (bois ou autres) mise à votre disposition sur le terrain.

Inscrivez « lu et approuvé »

Date et signature :

# DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

# LUSSAS

A 10 km Est d'Aubenas

## 20<sup>ème</sup>

# BROCANTE

## &

# VIDE GRENIER

PLACE DE LA MAIRIE  
STADE, AIRE DE TENNIS  
COUR DE L'ÉCOLE

8h-18h